

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 7 septembre 2020

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

**Absents excusés** : Maurice MOURROZ.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

### ➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

### ➡ MODIFICATIONS COMPOSITION DES POULES SAISON 2020/2021

#### U17 :

U17 D2 Poule B : Neuville ne repart pas ; remplacé par Exempt.

U17 D3 Poule C : SCBTP ne repart pas ; remplacé par Exempt.

### ➡ INFORMATION

Les clubs doivent positionner leurs desideratas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.

### ➡ HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nous vous rappelons que tout Tournoi organisé par un club doit être, préalablement, validé par le District de Lyon et du Rhône.

523960 ES TRINITE – U11 le 12 Septembre 2020

### ➡ RAPPEL ENGAGEMENT

Nous vous rappelons que les engagements pour les catégories Vétérans et des dernières divisions (Séniors/U20/U17/U15/Séniors F.) sont à valider avant le 18/09/20, minuit.

Idem pour les catégories U18 F. D1 et U15F. D1.

### ➡ DATES DE REPRISE DES CHAMPIONNATS

#### - Championnat Séniors :

\* Séniors D1 à D4, le week-end du 26 et 27 Septembre 2020.

\* Vétérans et Séniors D5, le week-end 9,10 et 11 Octobre 2020.

#### - Championnat Jeunes toutes divisions :

\* Reprise le week-end du 3 et 4 Octobre 2020.

Pour rappel, le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Séniors du DLR 2020-21 se déroulera le week-end du 19 et 20 Septembre 2020.

Date limite des inscriptions pour cette Coupe: 06/09/2020.

## ➡ ATTESTATIONS D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

## ➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

**L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.**

**Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.**

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

Club gestionnaire			
AS CHANDIEU HEYRIEUX (582234)	DIEMOZ	U15	Entente ACH - DIEMOZ
AS CHANDIEU HEYRIEUX (582234)	DIEMOZ	U17	Entente ACH - DIEMOZ
MUROISE (582883)	TOUSSIEU	U17	Ent. Muroise/Toussieu
FONTAINES (504228)	SATHONAY	Séniors D3	Entente Fontaines-Sathonay
ST-QUENTIN FALL (518907)	VILLEFONTAINE	U20, U17, U15	Ent. OSQ-ASVF
SUD AZERGUES (563771)	CHAZAY	U17	Ent. Val d'Azergues
CHAZAY (554474)	SUD AZERGUES	U15	Ent. Val d'Azergues
ST PIERRE MINEURS (504621)	SAVIGNY	U15, U17	Ent. ASMSP/Savigny
ST IGNY VERS (528944)	OUROUX + PROPIERES+CHAUFAILLES	U15	Ent. Ht Beaujolais
CS VAULXOIS (530367)	ST ALBAN	U17	Ent. Vaulxois/St-Alban
ST ALBAN Sportif (511777)	CS VAULXOIS	U15	Ent. St-Alban/Vaulxois
RHODANIENNE (504408)	VALLONS (DA)	U15	Ent. Rhodanienne-Vallons
RIVE DROITE (550077)	REYRIEUX	U13	Ent. FCRD/CRS
RIVE DROITE (550077)	REYRIEUX	U15	Ent. CSR/FCRD

RIVE DROITE (550077)	REYRIEUX	U17	Ent. CSR-FCRD
RIVE DROITE (550077)	REYRIEUX	U20	Ent. FCRD/CRS
FCPA (552157)	BULLY	U 15	Entente FCPA-Bully
VAL LYONNAIS (523825)	CHAPONOST	U 15, U20	Ent. SC du GARON
CHAPONOST (512107)	VAL LYONNAIS	U 13, U17	Ent. SC du GARON
HAUTS LYONNAIS (563791)	HAUTE BREVENNE	U 20	Entente Hauts Lyonnais
RONTALON (550463)	SOUCIEU en Jarrest	Seniors	Entente FC Rontalon
FC TARARE (500319)	ST ROMAIN POPEY	U15 + U17	Ent. Pays Tararien
FC VILLEFRANCHE (504256)	CCDSV (club Ain)	futsal jeunes	
OZON (516822)	SIMANDRES	U, U9, U11, U13	
LA VERPILLIERE (504445)	ES FRONTONAS-CH	U15	Ent. Verpillière/ESFC
ES FRONTONAS-CH (531455)	LA VERPILLIERE	U17	Ent. Frontonas/CSV
RIVE DROITE (550077)	COUZON	Fém. U18 à 8	Ent. Rive Droite/Couzon
COUZON (541518)	RIVE DROITE	Fém. Séniors à 8	Ent. Couzon/Rive Droite
DENICE - ARNAS (560187)	LIMAS	U15	Ent. Denice-Limas
LIMAS (504674)	DENICE - ARNAS	U17	Ent. Limas- Denice
VAILLANTE YZERON (538623)	VAUGNERAY	Séniors D4 (éq ; 2)	AS Malval
SATHONAY (504502)	FONTAINES	U20	Ent. Sathonay/Fontaines
LOSC (516533)	POINT DU JOUR	Fém. Sén. à 8	Ent. Pt du Jour / LOSC